

<p align="center">DEPARTEMENT DU JURA Arrondissement de Lons le Saunier Canton d'Orgelet Mairie d'Onoz</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 18 juillet 2016</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 6 Nombre de conseillers présents : 5 Nombre de conseillers votants : 5 Absent(s) : Excusé (s) : 1</p> <p>Date de convocation : 05/07/2016 Date d'affichage : 28/07/2016</p>	<p>L'an deux mil seize le dix-huit juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RASSAU Jean-Noël, Maire en exercice.</p> <p><u>Présents</u> : Mesdames BESSONNAT et LANAUD Messieurs BLASZCZYNSKI, RASSAU et TONNAIRE.</p> <p><u>Absent excusé</u> : Monsieur LIECHTI Laurent <u>Absent(s)</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur BLASZCZYNSKI Laurent</p>

33-2016 Objet : SICOPAL : adhésion de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet n°92-2014 du 11 décembre 2014.

Vu l'arrêté préfectoral n° 20150636.0002 du 4 mars 2015 portant sur la modification du syndicat SICOPAL en Syndicat Mixte Fermé,

Vu la délibération du Comité Syndical du SICOPAL du 14 décembre 2015 approuvant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du SICOPAL en Syndicat Mixte Fermé

CONSIDERANT que la livraison des repas sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet est effectuée par le SICOPAL en vertu d'une convention signée entre la CCRO et le SICOPAL le 26 décembre 2014, les statuts actuels de syndicat intercommunal du SICOPAL ne permettant pas l'adhésion des collectivités intercommunales à ce syndicat.

CONSIDERNAT qu'afin de permettre l'adhésion des Communautés de Communes au SICOPAL à la demande des services de l'Etat a modifié ses statuts pour passer en syndicat mixte fermé.

CONSIDERANT que pour permettre à la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet de solliciter son adhésion au nouveau syndicat, elle doit y être autorisée par délibération de l'ensemble des communes membres de la communauté de communes.

CONSIDERANT les nouveaux statuts du SICOPAL tels qu'ils ont été présentés aux membres du Conseil Municipal

CONSIDERANT le souhait de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet de demander son adhésion au SICOPAL.

Le Conseil Municipal, Après en avoir débattu, à l'unanimité des voix,

Autorise la Communauté de Communes à adhérer au SICOPAL conformément aux nouveaux statuts de ce syndicat.

Objet : SPANC, présentation du Rapport sur la Qualité et le Prix du Service

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une synthèse de ce rapport

Organisation administrative	Couverture de 25 communes
------------------------------------	----------------------------------

Parc d'ANC estimé sur le territoire	972 installations dont 9 à Onoz
Gestion du service	1 commission Environnement-Assainissement. 1 règlement de service. Service vidange confié à la société VEOLIA SARP Centre Est (convention de prestation de service).
Prestations assurées	Contrôles de conception et d'exécution des installations. Diagnostics et contrôles de bon fonctionnement des installations existantes.
Prestations complémentaires	Assistance et conseil auprès des Maires et particuliers. Mutualisation des demande de service de vidange. Animation et coordination des opérations groupées de réhabilitation (possibilité de bénéficier de 3000€ de subvention dans le cadre du programme d'actions 2013/2018 de l'AERMC).

➤ **Activités du service en 2015 :**

Prestation		2014	2015	Variation	Variation %
Contrôle obligatoire des installations	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle	3	4	+1	+25%
	Contrôle de conception et d'implantation d'installation réhabilitée	28	52	+24	+86%
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	5	3	-2	-40%
	Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	16	32	+16	+100%
	Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	318	266	-52	-16%
Opérations d'entretien (vidanges)	Nombre d'ouvrages vidangés	65	56	-9	-14%
	Volumes vidangés	153m3	127m3	-26m3	-17%

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
--	----------------------------------------	----------------------------	--------------------------

A-Eléments obligatoires pour évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	Non	20	0
	Application d'1 règlement du SPANC approuvé par délibération	Oui	20	20
	Délivrance de rapports de vérification	Oui	30	30
	Délivrance de rapports de visite	Oui	30	30
Sous total Eléments obligatoires			100	80
B-Eléments facultatifs du SPANC: points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'1 service capable de l'entretien des installations	Oui	10	0
	Existence d'1 service capable des travaux de réalisation et de réhabilitation	Non	20	0
	Existence d'1 service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non	10	0
TOTAL			140	80

➤ **Tarification de l'ANC :**

	2014	2015	Variation
Contrôle de conception d'installation nouvelle.	100€	100€	0%
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée.	50€	50€	0%
Visite supplémentaire suite au contrôle de bonne exécution.	25€	25€	0%
Diagnostic initial des installations existantes.	/	/	/

Diagnostic immobilier.	100€	100€	0%
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien.	25€/an	25€/an	0%
Redevance vidange (frais de gestion administrative).	15€	15€	0%

➤ **Recettes du service:**

	2014	2015
Contrôle de conception, contrôle de l'exécution d'installations nouvelles et diagnostics immobiliers.	2850€	1450€
Diagnostics et contrôles de bon fonctionnement.	24048€	23925€
Services de vidange (coût vidange+frais administratifs).	8339€	8257€
Prestation de service (communes extérieures).	5320€	4760€
Prime de performance épuratoire AERMC.	1390€	7200€
Prime de saisie des indicateurs de performance sur SISPEA AERMC.	/	500€
Prime pour l'animation des opérations groupées de réhabilitations.	/	6500€
Subvention Budget Général.	6916€	0€
TOTAL	48863€	52592€

➤ **Indicateurs de performance du service :**

	Année 2015
Installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012	448
Installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	171
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	972
Taux de conformité des dispositifs d'ANC	64%

➤ **Financement des investissements du service:**

Dépenses d'investissement	121€ TTC (canne de mesure de boue)
Dotations aux amortissements	6517€
Etat de la dette	0€

Le rapport complet est consultable en mairie.

34-2016 Objet : Présentation du rapport Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le Conseil Communautaire de la CCRO ayant décidé le 17/12/2015 d'opter pour le régime fiscal de la Fiscalité Professionnel Unique, il a été décidé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

CLECT composé de 27 membres soit:

- 3 représentants de la commune d'Orgelet,
- 1 représentant de chaque commune membre de la CCRO.
- 1 Président: Florence GROS FUAND (Présidente de la CCRO)
- 1 Vice-Président: Philippe PROST (Maire de Sarrognat)

2 rapporteurs: Guy PIETRIGA et Jean-Noël RASSAU (Maires de Dompierre s/ Mont et d'Onoz).

Dans le cadre de la procédure de droit commun, le Conseil Communautaire ayant adopté le rapport présenté par la CLECT, il convient à chaque Conseil Municipal d'adopter ce même rapport à la majorité qualifiée.

Détermination du montant de l'allocation de compensation (AC) :

En l'absence de transfert de charges, le montant de l'AC porte uniquement sur le montant de la fiscalité professionnelle et de la dotation de compensation part salaires de la DGF perçues par les communes en 2015, soit pour Onoz :

ONoz	Chiffres 2015 en €
CVAE	10 695
IFER	49 438
Tascom	0
Produits CFE	43 800
Produits TaFNB	0
Total annuel fiscalité année N-1	104 978
Dotations compensatrices de salaires notifiées DGF	1 045
Proposition montant AC	104 978

Modalités de versement de l'AC aux communes :

Les premiers versements d'AC seront effectués après intégration des montants CPS 2015 à recevoir de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix le rapport de la CLECT tel que présenté ci-dessus.

35-2016 : Travaux rue de l'Eglise – Financement

Ces travaux consisteront dans :

- La mise en œuvre d'un nouveau réseau AEP (eau potable),
- La mise en œuvre d'un réseau séparatif d'assainissement collectif,
- L'aménagement de la voirie (mise en sécurité, accessibilité PMR, aménagements paysagers).

Pour mémoire, l'ancien réseau unitaire d'assainissement collectif sera conservé et dédié à la collecte des eaux pluviales.

Cette option permettra au fur et à mesure des renouvellements des réseaux d'assainissement collectif de pouvoir compter sur un réseau séparatif et donc d'optimiser le fonctionnement de la STEP en limitant l'apport d'eaux claires lors des fortes précipitations.

Suite à appel d'offre, l'analyse des offres des entreprises pour réalisation des travaux a conduit les membres du Conseil Municipal à retenir l'entreprise SJE.

Les travaux devraient pouvoir être engagés fin Août/début Septembre 2016 pour une durée d'environ 5 à 6 semaines.

Afin de financer le programme de travaux, la commune pourra compter sur les subventions tant du Département que de l'Agence de l'Eau et pour le reste à charge fera appel à l'emprunt.

Le choix du recours à l'emprunt s'explique par la possibilité pour la collectivité de compter sur des taux d'intérêt d'emprunt très compétitifs sur le marché.

Une consultation élargie sera engagée auprès de différents établissements dont la CDC (Caisse des Dépôts et Consignation), le CABFC, la BPBFC et la CEBFC.

Plan de financement prévisionnel

Travaux	Montants			Subventions			Reste à charge		
	HT	TVA	TTC	CD39	AERMC	Total	HT	TVA	TTC
MO	9032,75	1806,55	10839,30	0,00	0,00	0,00	9032,75	1806,55	10839,30
AEP	30888,50	6177,70	37066,20	0,00	0,00	0,00	30888,50	6177,70	37066,20
EU+EP	27782,50	5556,50	33339,00	1556,23	15562,25	17118,48	10664,02	5556,50	16220,52
Voirie	60698,50	12139,70	72838,20	5626,75	0,00	5626,75	55071,75	12139,70	67211,45
Total	128402,25	25680,45	154082,70	7182,98	15562,25	22745,23	105657,02	25680,45	131337,47

Besoin financement		Montant	Durée
Emprunt LT	Capital	96600,00	20 ans ou 25 ans
Prêt relais	TVA	23800,00	2 ans
	Subventions	22700,00	2 ans
Total		143100,00	

Après discussion, la consultation auprès des financeurs intégrera également une durée de remboursements de l'emprunt sur 15 ans, hormis pour la CDC qui ne finance pas pour des durées inférieures à 20 ans.

Compte tenu du reste à charge, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter plusieurs établissements financiers sur la base des engagements suivants:

Financements	Montant en €	Etablissements	Durée
Emprunt Long Terme	96 600,00	Caisse des Dépôts.	20 et 25 ans
		CABFC	15-20-25 ans
		BPBFC	

		CEBFC	
Pré-financement TVA	23 800,00	CABFC/BPBFC/CEBFC	2 ans
Pré-financement subventions	22 700,00		
TOTAL	143 100,00		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voies, approuve ces propositions et autorise Monsieur le Maire à solliciter les banques tant pour le financement du capital que pour le préfinancement de la TVA et des subventions.

36-2016 Objet : Maintenance des extincteurs

La société Feuvrier en charge de la maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux nous propose un devis pour le remplacement de l'appareil situé dans l'entrée des logements communaux de la mairie pour un coût de 112.04 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 4 voix « pour » et 1 abstention approuve le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à faire réaliser ces travaux.

37-2016 Objet : Budget communal, décision modificative

Sur proposition de Monsieur le Maire, et suite au remboursement des cautions, le conseil municipal décide la modification des crédits suivants :

Comptes	Libellés	Montant
165	Dépôt et cautionnement	+360,00€
2315	Installation mat. Out. technique	-360,00€

38-2016 Objet : Proposition de travaux sur station de potabilisation:

Différentes interventions sont à envisager sur certains appareillages et infrastructures de la station de traitement de l'eau potable.

Ces travaux consisteraient:

1. Dans le remplacement des boulons très oxydés des vannes de la station,
2. Dans le remplacement de certains composants permettant de maintenir au meilleur niveau les performances des installations.

Présentation du devis établi par ED-TECH en charge de la maintenance :

Remplacement boulons fortement oxydés - Station de potabilisation					
	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	TVA	Total TTC
Fourniture (boulons - disques à tronçonner)	40	0,92	36,8	7,36	44,16
Main d'œuvre	4	32	128	12,8	140,8
TOTAL GENERAL			164,8	20,16	184,96

Priorité	Description	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	TVA	Total TTC
1	Purge manuelle	1	55,90	55,90	11,18	67,08
	Vannette pour remise en état canne d'injection	1	81,03	81,03	16,21	97,24
	Clapet anti retour injection	1	74,10	74,10	14,82	88,92
	Canne d'injection complète CIR pour sécurisation	1	254,00	254,00	50,80	304,80
	Tuyau spécial chlore	10	4,42	44,20	8,84	53,04
	Ecrou de raccord 3/8" PVC	2	5,98	11,96	2,39	14,35
Total priorité 1				521,19	104,24	625,43
2	Kit doseur de recharge pour la pompe (remplacement conseillé tous les 2 ans)	1	104,13	104,13	20,83	124,96
	Main d'œuvre	1,5	32,00	48,00	4,80	52,80
Total priorité 2				152,13	25,63	177,76
3	Vanne DN80 avec joints et visserie	2	185,90	371,80	74,36	446,16
	Main d'œuvre	3,5	32,00	112,00	11,20	123,20
Total priorité 3				483,80	85,56	569,36
TOTAL GENERAL				1157,12	215,42	1372,54

➤ **Synthèse travaux prévisionnels:**

Synthèse	Total HT	TVA	Total TTC
Remplacement boulons+Main d'œuvre	164,80	20,16	184,96
Priorité 1	208,80	53,08	514,56
Priorité 2	373,60	73,24	699,52
Priorité 3	582,40	126,32	1214,08
TOTAL GENERAL	1329,60	272,80	1602,40

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des voix décide :

- ⇒ d'engager les travaux de remplacement des boulons oxydés ainsi que les travaux de priorité 1 pour un montant total TTC de 699,52 €.
- ⇒ De prévoir au budget 2017 les travaux de priorités 2 et 3 pour un montant TTC de 1 913,60 €.

Objet : Groupement de communes bois feuillus

➤ **Rappel des objectifs:**

- Optimiser la gestion de la ressource bois feuillus à l'échelle du territoire de la Petite Montagne,
- Optimiser l'exploitation de la ressource bois feuillus,
- Travailler collectivement à l'amélioration des peuplements bois feuillus,
- Anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur la ressource forestière,
- Massifier les volumes afin d'optimiser les ressources budgétaires des communes,
- Mutualiser les infrastructures d'exploitation (stockage...).

Une première réunion s'est tenue en février 2016 afin de présenter aux représentants des différentes collectivités les objectifs de futur groupement. Réunion animée par les représentants de l'ONF.

Suite à cette réunion, chaque commune a été invitée à délibérer afin d'adhérer ou non au collectif proposé.

A ce jour, 17 communes ont répondu favorablement à l'adhésion au groupement:

Intercommunalités	Communes
CCRO	Onoz/La Tour du Meix/Sarroigna/Ecricelle/Chambéria
CCPM	Arinthod/Cernon/L'éogna/Fétigny/Vescles/Chemilla/Cornod/Genod/Chisséria/Mari gna sur Valouse/Vosbles/Savigna/La Boissière

Suite à la réunion de février 2016, l'ONF a été chargée de qualifier et de quantifier les volumes de bois feuillus susceptibles d'être proposés à la vente sur l'exercice 2016.

Environ 900 m3 de bois d'œuvre ont fait l'objet d'une consultation dont les résultats sont attendus pour l'été.

Au-delà de cette opération, il conviendra de décider des débouchés de vente des 2 000 m3 de bois résiduels (houppiers, grosses branches): bois de chauffage, plaquettes...

Par ailleurs, une nouvelle réunion sera organisée dès la rentrée de septembre 2016 afin de poursuivre les réflexions et travaux collectifs.

Il conviendra d'analyser dans le détail la prospective de gestion et d'exploitation de la ressource sur la base d'un plan pluri-annuel soumis par l'ONF.

Ces travaux devraient permettre au collectif de mieux appréhender les volumes d'exploitation tant en bois d'œuvre qu'en bois énergie et d'engager une réflexion quant aux circuits de commercialisation les plus pertinents, les plus rémunérateurs et les plus en phase avec certains besoins locaux.

La mesure des enjeux devra également permettre de mieux appréhender les recettes budgétaires futures pour les différentes collectivités.

39-2016 : Collège Michel Brézillon – demande de subvention

Afin de couvrir une partie des frais engagés pour la participation au championnat de France de DUATHLON2016 auquel un élève du village a participé, Mr le Président de l'Association Sportive du collège d'Orgelet sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 20.00 € par élève. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le versement de la subvention sollicitée, soit 20.00 €, à l'association sportive du collège Michel Brézillon.

Questions diverses

Festival BAO – 23 et 24 juillet 2016 : un groupe électrogène est loué pour le week end pour 780.00 € TTC pris en charge par la commune.

PETR: Comité de programmation : dans le cadre du programme LEADER 2015/2020, le PETR a mis en place un Comité de Programation. Ce Comité composé d'élus, de techniciens, de représentants de différentes associations, de consulaires ainsi que de représentants du secteur privé aura pour mission de donner un avis sur les différents projets soumis par les acteurs du territoire dans le cadre des aides au financement des projets au regard des fiches actions. Toutes les données en lien avec les actions LEADER sont consultables sur le site internet du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), Pays Lédonien.

CCRO - dernier Conseil Communautaire : les conseillers communautaires ont validé le programme de travaux aux écoles de Poids de Fiote et Orgelet.

Les comptes rendus des réunions de Conseil Communautaire sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet.

Projets d'aménagement du lac de Vouglans: EDF confronté depuis plusieurs années à des difficultés dans la gestion de la cote du lac, a proposé d'engager avec les communautés de communes concernées une réflexion quant aux aménagements des infrastructures touristiques locales permettant de maintenir la qualité de l'accueil de ces dernières tout en autorisant davantage de latitude dans la variation potentielle de la cote en fonction des aléas climatiques.

Plusieurs réunions ont été organisées ces dernières semaines et les travaux se poursuivront dans l'avenir afin de pouvoir collectivement envisager la mise en œuvre des actions et investissements nécessaires à l'aménagement et au développement des différentes infrastructures touristiques. Au-delà des partenaires historiques que sont EDF et les communautés de communes, il convient de signaler que le PETR et le PNR sont étroitement associés aux travaux.

Remerciements des associations du territoire pour le versement des subventions votées lors de l'élaboration du budget communal 2016.

Elagage des chemins communaux : ceux-ci devraient être entrepris prochainement, le devis accepté ayant été renvoyé à l'entreprise chargée de ces travaux.

Séance levée à 22 h 30.

Pour extrait conforme
Le Maire

Jean-Noël RASSAU